

motifs sur lesquels plusieurs grammairiens ont proposé les réformes qu'ils voudraient introduire dans l'orthographe, et observ. à ce sujet, 930 à 935. — Définition de l'orthographe, et ce qui doit lui servir de base, 935. — Pourquoi elle paraît si difficile et si bizarre, et s'il n'est pas nécessaire, pour l'orthographe française, de ne pas négliger la distinction du genre et la dérivation, 940. — Règle qui résulte de la distinction des genres, 941. — Si ce n'est pas à la dérivation qu'il faut avoir recours lorsque la consonne finale d'un mot ne sonne pas, *ibid.* — Si le nombre des mots qui sont terminés par une consonne nulle pour l'oreille, et qui n'ont pas de dérivés, est considérable, 942. — Mots sans dérivés terminés par *c*, 943; — par *d*, *ibid.*; — par *g*, *ibid.*; — par *i*, *ibid.*; — par *l*, *ibid.*; — par *s*, *ibid.*; — par *t*, *ibid.*; — par *x* et par *z*, 944. — Doublement des consonnes, 944 à 956. — Orthographe des verbes, 956. — V. le mot *Personne*. — Observ. sur le changement proposé de la combinaison *oi* en la combinaison *ai*, 936. — Orthographe du participe présent distingué du subst. et de l'adj., 960, et note 432.

ORTEIL, OTAGE; leur genre, 129.

ORTIE-GRIÈCHE; son plur., 195.

OS; 1074. — V. le mot *Animaux*.

OSER; si devant un infinitif il veut une prépos., 602. — Si après ce verbe on peut supprimer *pas*, 872.

OTTOMANE; si ce mot s'écrit ainsi, 230.

OU; si les subst. qui ont cette terminaison prennent un *x* ou un *s* au plur., 167.

OU; à quelle règle est assujéti le verbe, lorsque deux mots composant le sujet d'un verbe sont unis par la conjonct. *ou*, 579. — Si l'on trouve dans de bons écrivains des exemples contre la règle, *ibid.* — Quel en est quelquefois le motif, *ibid.* — Si le pronom régime direct du participe a deux antécédents unis par *ou* qui donne l'exclusion à l'un ou à l'autre, avec lequel doit-on faire accorder le participe, 580. — Lorsqu'il a deux sujets de différentes personnes, 580. — S'il faut dire : *Il y avait sept ou huit personnes dans cette assemblée*, plutôt que : *Il y avait sept à huit personnes*, etc., 804. — Si *ou* doit se répéter, 960. — Si lequel des deux fut le plus intrépide, de César ou d'Alexandre, est une phrase correcte, 912. — Observation de Lemare,

si elle est fondée, 914. — De la conjonction *où que*; son emploi, 915. — Ce que l'on doit éviter lorsqu'on joint deux membres de la phrase par la conjonct. *ou*, *ibid.* — Si *ou* conjonct. prend un accent, 972.

OU; quant il est pron. absolu, pron. relatif, 382. — Si l'on peut en faire usage autrement que pour marquer une sorte de localité physique ou morale, *ibid.* — Cas où *dont* doit être préféré à *d'où*, 383. — Cas où ce pronom demande le subjonctif, 673. — Si *ou* adv. prend un accent, 972.

OUATE; sa prononc., 20. — Son genre, 134.

OUBLIER; sa conjug. et son orth., 518, note 368. — Quand régit à, quand régit de, 645.

OUER; conjug. et orthog. des verbes qui ont cette termin., 507. — S'ils prennent toujours au futur et au conditionnel un *e* avant la dernière syllabe, 509. — Orthographe des subst. qui en dérivent, 517, note, 366.

OUI; sa prononc. précédé d'une voyelle, 32.

OUI-DIRE; son plur., 195.

OUÏE; son genre, 134. — S'il se dit au plur., 152, note 172.

OUÏR; temps de ce verbe en usage, 534. — Sa signifc. et son emploi, 535.

OURS; son cri, 1073.

OUTRAGE; son genre, 129. — Son emploi au fig., 1207.

OUTRAGEUX, OUTRAGEANT; leur place, leur emploi, 1207.

OUTRE-PASSE; son plur., 195.

OUVRAGE; son genre, 129.

OUVRAGE DE L'ESPRIT, OUVRAGE D'ESPRIT; emploi de ces deux locutions, 1208.

OUVRIER; s'il se prend adjectivem., 1208.

OUVRIR; sa conjug., 535.

OVALE; son genre, 129, note 93.

OYER; conjug. et orthog. des verbes qui ont cette termin., 513. — Si les mots terminés en *ment* et dérivés d'un verbe en *oyer* prennent toujours un *e* avant la dernière syllabe, 517, note 366.

P

P; son genre, 35 et 1209. — Sa prononc. au commencement, au milieu et à la fin des mots, 58, 59; — avant la lettre *h*, 60. — Mots où on le redouble, 951.

PAGE; s'il est toujours masc., 110.

PAÏEN; pourquoi on l'écrit ainsi, 981.

PAÏN (*Les yeux du*); si cette expression est correcte, 168.

PAÏN-DE-COUCOU; son plur., 195.

PAÏRE; dans quel cas on dit *une paire*, plutôt que *une couple*, 100.

PAÏTRE; temps en usage, 565. — Son emploi comme verbe actif, comme verbe neutre, *ibid.* — Quand se dit au propre, *ibid.*

PALIR; emploi de ce verbe, 1209.

PALME; des deux genres, 110.

PALPER; où ce mot n'est ni bas ni populaire, 1209.

PAMPRE; son genre, 129.

PANORAMA; son plur., 160.

PAON; sa prononc., 18. — Son cri, 1073.

PAQUES, PAQUE; leur genre et leur emploi, 110.

PAR; dans quel cas on doit préférer *par à de*, que régit le verbe passif, 598. — Si l'on peut employer quelquefois *par* devant le nom de Dieu, 599. — Si *par*, préposit., doit toujours se répéter, 789, 790.

PARADIGME de la conjug. du verbe *avoir*, 457. — du verbe *être*, 461; — des verbes de la 1^{re}, de la 2^e, de la 3^e et de la 4^e conjug., 477, 483, 486 et 490. — Des verbes dont l'infinitif est terminé en *ger*, 503; — en *er*, 504; — en *cer*, 506; — en *uer*, 507. — V. le mot *Conjugaison*.

PARADOXAL; s'il a un pluriel au masc., 243.

PARAFE ou PARAPHE; son genre, 129.

PARAÎTRE; son auxil., 472. — Sa conjug., 566.

PARALLÈLE; s'il est toujours masculin, 110, 129.

PARAPLUIE, PARATONNERRE; leur acception; si ces mots s'écrivent sans trait d'union, 1209.

PARCE QUE; si cette expression est synonyme de *comme*, 905.

PARCE QUE, PAR CE QUE; pourquoi on ne doit pas les confondre, 915.

PARDON; son emploi, 1143.

PARDONNABLE; si l'on peut dire : *Cette personne est bien pardonnable, impardonnable*, 276, 1144.

PARDONNER; préposit. que demande ce verbe suivi d'un infinitif, 631. — Si l'on peut lui donner pour régime direct un nom de personne, 1143.

PARENTHÈSE; figure de ce signe orth. et son emploi, 983.

PARESSE; s'il a un plur., 152.

PARESSE; si ce mot se dit des choses, 1209.

PARESSEUX; ses régimes, 300.

PARFAIT; si cet adjectif est susceptible de comparaison, 255, note 248.

PARFAIT. V. *Prétérit*.

PARFAIT HONNÊTE-HOMME; si cette locut. est bonne, 270, note 258.

PARIER; S'il demande quelquefois le subjonctif, 667, et note 385. — Son acception différente de celle du verbe *gager*, même note.

PARLER; si ce verbe s'emploie au fig., 481, note 342; 1210. — Son régime devant un infinitif, 632. — Si le participe passé de ce verbe neutre est toujours invariable, 735.

PARLER MAL et MAL PARLER; si ces deux express. sont synonymes, 1210.

PARLER (*Se*); si le participe passé de ce verbe pronom. accid. est toujours invar., 737. — Cas où il faut le faire accorder, cas où il ne le faut pas, 740.

PARMI; quel usage on fait de cette préposit., 806.

PAROI; son genre, 134.

PAROIS (*membranes*); son genre, 134.

PAROISSIAL; s'il a un plur. au masc., 243, 245.

PAR où; 382. — V. *Où*.

PARTAGER ENTRE, et PARTAGER AVEC; leur emploi différenciés, 1210.

PARTIAL; s'il a un pluriel au masc., 243.

PARTICIPE; quels temps se forment avec le participe prés., 501; — avec le participe passé, 501. — Comment on connaît le sujet d'un participe dans une phrase, 574; — le régime direct, indirect, 730, note 397.

— Quels temps exprime le participe, 685.

— Ce que signifie le nom de participe, 705, et note 393. — En combien de classes on divise les participes, 705. — Avec quels mots il est possible de confondre le particip. présent, 706. — Pour quel motif il est essentiel de savoir distinguer le particip. présent, de l'adject. verbal, 707. — Leur nature, *ibid.* — Moyens indiqués par les grammairiens pour parvenir à ne pas les confondre, 708. — Si l'analyse n'est pas un moyen plus sûr, 709. — Analyse de mots en *ant*, énoncés sans régime, 708, et note

394. — Analyse des mots en *ant.*, suivis d'un rég. dir., 719. — analyse des mots en *ant.*, suivis d'un rég. indir., 711 à 713. — Si la position du rég. indir. influe sur la nature du mot en *ant.*, 713, note 395. — Opinion de La Harpe sur le participe présent, et sur l'adj. verb., 714; — opinion de Daru, 716. — Plusieurs phrases, dans lesquelles quelques écrivains ont attribué l'accord à des mots qui ont réellement la nature du verbe, 717. — Observations sur l'emploi du mot *séant* et du mot *appartenant* comme adj. et comme partic., 715, note 396. — Si *ayant*, *étant*, peuvent jamais devenir adject. verbaux, 718. — Ce qu'expriment le partic. présent et le *gérondif*, et comment on peut les distinguer l'un de l'autre, 719. — Quelques règles sur la manière de les employer, 720. — Ce qu'il est bon d'examiner pour déterminer à quel temps il faut mettre le verbe de la proposition subord., quand, dans le premier membre de la phrase, c'est d'un *participe présent* que l'on a fait usage, 720. — V. le mot *Gérondif*. — Si dans une phrase le rapport du partic. présent ne doit pas être déterminé d'une manière précise, 729. — 1^{er} Tableau, ou Récapitulation des règles sur le Participe présent et sur l'Adjectif verbal, 724 et suiv. — Comment se change, dans le partic. prés., la terminaison *eut* des mots subst. ou adj., 961.

Participe présent ou participe passé, employés d'une manière absolue, 326, 718, 730. — Participe présent devenu adjectif verbal, avec un sens passif, 710.

Accord ou non *Accord du participe passé* quand *nous* est employé pour *je*; comment s'écrit le partic. mis en rapport avec ce pron., 323. — Quand le dernier subst. est le sujet d'un verbe sous-entendu, s'il faut dire, *c'est une satire*, et non *un livre utile*, qu'il a composé ou composé, 582. — Quand le partic. est employé sans l'auxil., s'il faut toujours l'accord, 728. — Remarques sur les partic. *excepté*, *supposé*, *vu*, *entendu*, *ci-joint*, *ci-inclus*, 728; — sur le partic. passé mis au commencement d'une phrase, *ibid.* — Mauvais emploi du part. passé, et si le rapport de ce partic. ne doit pas toujours être déterminé d'une manière précise, 729. — Moyen dont il faut absolument faire usage pour résoudre les difficultés sur l'accord ou le non accord des partic., 730,

note 397. — Dans quel cas est variable le partic. passé employé dans les temps composés d'un verbe actif, 730. — Ce que l'on doit observer lorsqu'il est précédé de deux régimes, 732. — Ce qui détermine l'accord du partic. passé employé dans les *verbes passifs*, 733. — Règle à observer lorsque le partic. passé, employé dans les temps des verbes neutres, est accompagné du verbe *être*, 734; — lorsqu'il est accompagné du verbe *avoir*, 734. — Ce qu'il est nécessaire de distinguer dans les *verbes essentiellement* ou *accidentellement* pronom., pour déterminer l'accord ou le non accord du partic., 736. — Si le partic. passé dans les verbes *essentiellement* pronominaux, prend toujours l'accord, *ibid.* — Observat. sur le partic. passé du verbe *s'apercevoir*, sur celui du verbe *se plaindre*, 736, 737, notes 399 et 400. — Si les verbes *s'auchoir*, *se servir*, *s'avisier*, *s'apercevoir*, *se douter*, *s'en aller*, sont soumis à la règle des verbes *essentiellem.* pronom., 736, 737. — Si le verbe *s'arroger* forme exception, 737. — Si le participe passé employé dans les temps composés des verbes *accidentellem.* pronom., doit toujours prendre l'accord, 737. — Observ. sur le partic. passé des verbes *se plaindre*, *se déplaire*, *se complaire*, *se rire*, *se sourire*, *se parler*, *se succéder*, *se nuire*, *s'entre-nuire*, 738, et notes 400 et 401; — sur le participe passé du verbe *se persuader*, 738, et note 401. — Sur le participe du verbe *s'imaginer*, 738 et 765. — Pour quel motif le participe passé employé dans les temps composés des verbes unipersonnels ne prend jamais l'accord, 741. — Solution de plusieurs *exceptions* proposées par divers grammairiens contre l'accord du participe passé, 743 à 749. — Remarques sur les participes *été*, *plaint*, *crain*, 746, 747. — Motifs pour lesquels le partic. passé employé dans les verbes actifs est variable, lorsque le régime le précède, 747. — Difficultés que présente l'emploi du participe passé conjugué avec *avoir*, précédé d'un régime direct et immédiatement suivi d'un verbe à l'infin., 754 à 758; — l'emploi du participe *laissé* suivi d'un infin., 758 à 761, et note 407; — du partic. *fait*, 762; — du partic. passé employé dans les temps composés d'un verbe soit actif soit pronominal, suivi d'un infin. précédé des prépositions *à* ou *de*,

764; — du partic. quand l'infin. est sous-entendu, 764; — du partic. précédé d'un *que* relatif, et suivi immédiatement de la conjonction *que* et d'un verbe, 765; — du partic. précédé du pronom *en*, 766; — du partic. passé précédé des mots *combien*, *de*, *que de*, *quel*, *quelle*, 769, et note 409; — précédé des mots *le peu de*, 770. — Des participes *valu* et *coûté*, 773. — *Second tableau*, ou Récapitulation des règles sur le participe passé, employé dans les verbes actifs, passifs, neutres, pronom., accident. ou essent., et dans les verbes uniperson., 749 et suiv. — 3^e Tableau, ou Récapitulation des règles sur le partic. passé conjugué avec l'auxil. *avoir*, et accompagné d'un régime direct qui est, ou l'objet de l'action exprimée par ce partic., ou l'objet de l'action exprimée par le verbe dont le participe est suivi, 775 et suiv.

PARTICIPER A, et PARTICIPER DE; leur signification et leur emploi, 1211.

PARTIE (Une) DE; accord après ce collectif partitif, 592, 593.

PARTIES DES ANIMAUX, 1073.

PARTIES DU DISCOURS, 92. — V. les mots *Substantif*, *Article*, *Adjectif*, *Pronom*, *Verbe*, *Préposition*, *Adverbe*, *Conjonction*, et *Interjection*.

PARTIR; son auxiliaire, 473. — Sa conjug., 536.

PARTISAN; son fém., 230, note 237.

PARENIR; son auxil., 465.

PAS, POINT; 871 à 879. — Dans quel cas on peut supprimer *pas* ou *point*, 872. — Dans quel cas on le doit, 872 à 876. — Dans quel cas *pas* est préférable à *point*, réciproquement, 876 et suiv. — Avec quels mots *pas* vaut mieux que *point*, 877. — Ce qu'exprime *pas* employé après *tout*, *ibid.* — Si, dans l'interrogation, il y a une grande différence entre *pas* et *point*, *ibid.* — Si *point* peut se mettre pour *non*, 878. — Différence remarquable dans l'emploi de *ne*, *ne pas* et *ne point*, 879. — Place de ces négations, *ibid.* — Influence que *pas* a sur la façon de parler adverb. *si ce n'est*, 892.

PAS, emploi de ce substantif dans différentes locutions, 1212.

PASCAL; s'il a un plur. au masc., 243.

PASSAGÈRE, V. *Passant*.

PASSANT; s'il faut dire: *Cette rue est bien passante*, *bien fréquentée*, plutôt que *cette rue est bien passagère*, 710, 1212.

PASSE-DROIT, PASSE-PAROLE, PASSE-PARTOUT, PASSE-PASSE, PASSE-PORT, etc.; leur plur.; 182 et 195.

PASSER; dans quel cas on dit *a passé*, *est passé*, 474.

PASSIBLE; extension donnée à son ancienne signification, 1172.

PASSIF (Verbe); ce qu'il exprime, 449. — Si nous devrions admettre des verbes passifs, 450. — Si tout verbe passif a un verbe actif, *ibid.* — Si l'on fait beaucoup d'usage du verbe passif, 450. — Conjug. de cette sorte de verbes, 492. — Règle générale pour la formation du féminin du participe passé de ces verbes et de son plur., 493, note 558. — Voy. le mot *Verbe*. — Si dans une proposition, la différence du passif à l'actif n'est pas une faute, 1010. — Voyez le mot *Ellipse*.

PAS UN; si cette expression demande toujours *ne*, 848.

PAS UN; 420. — V. *Nul*.

PASTORAL; s'il a un plur., au masc., 243.

PATER, PATÈRE; leur signification et leur genre, 110.

PATER, si ce mot a un plur., 155, 158.

PATRIARCAL; s'il a un plur., au masc., 243.

PATRIMONIAL; son plur. au masc., 236.

PATRONAL; s'il a un plur., au masc., 243, 245.

PATTES DES ANIMAUX; 1074. — V. *Animaux*.

PAUVRE; son emploi au fig., 1212.

PAUVRE; son fém., 231, note 239. — Sa signification placée avant ou après son subst., 272. — Son régime, 1212.

PAUVRETÉ; s'il se dit au plur., 152, note 173.

PAVOT; son emploi au fig., 1212.

PAYER; orth. de ce verbe, 514.

PAYS-BAS; si ce mot s'écrit ainsi, 964.

PEAUX DE MULET (Des); s'il faut un *s* à mulet, 198.

PÈCHEUR; son fém., 231.

PECTORAL; s'il a un plur. au masc., 243.

PÉCULE; son genre, 129.

PÉCUNE; son genre, 134.

PÉDALE; 134.

PEINDRE; sa conjug., 566. — Cas où il faut écrire: *je l'ai vu peindre*, *je l'ai vu peindre*, 757.

PEINE (Avoir); préposit. que demande ce verbe devant un infin., 614.

PEINTRE; son fém., 114.
 PEINTURER; sa signific., 1213.
 PELER; son orth., 511.
 PÉNAL; s'il a un plur. au masc., 245.
 PENCHANT; si ce subst. se dit au plur., 152, note 174.
 PENCHER; son rég. devant un inf., 614.
 PENDANT; préposit., 797. — V. *Durant*.
 PENDANT QUE, TANDIS QUE; si *cependant* que pour *pendant que*, est bon, 887. — Différence à remarquer dans l'emploi de ces deux conjonc., 916.
 PENDULE; tantôt masc., tantôt fém., 1213.
 PÉNIBLE; si cet adject. peut avoir pour régime la préposit. à, 300.
 PÉNITENTIELS, PÉNITENTIAUX; leur signific. différ., 169. — Emploi de l'adj. plur. *pénitentiaux*, 236.
 PENSER, subst.; son emploi en prose, 1213.
 PENSER; si dans le sens de *croire* ce verbe devant un infin. demande une préposit., 602. — Dans le sens de *être sur le point de*, son rég., 614. — Dans le sens de *faire réflexion*, *ibid.* — S'il faut dire: *Elle n'est pas aussi belle que je l'avais pensé* ou *pensée*, 765.
 PENSION DE FEMMES (*Une*); s'il faut écrire ainsi, 199.
 PENSUM; sa prononc. et son orth. au plur., 156, note 189; 159.
 PERCE-NEIGE; pourquoi du fém., 123. — Son plur., 183.
 PERCE-OREILLES; si ce mot s'écrivait ainsi, 195.
 PERCER (*Se*); verbe pronom., cas où il faut le faire accorder; cas où il ne le fait pas, 741.
 PERCHE; s'il est touj. masc., 110.
 PERCLUS; son fém., 1214.
 PERDRIX; son cri, 1073.
 PERDRIX (*Oeil de*); terme de broderie, son plur., 168.
 PÈRE; s'il prend l'accent grave, 313, note 270. — Quand doit prendre une grande lettre, 968.
 PÉRIL ÉMINENT, IMMINENT; leur signific. différ., 1130.
 PÉRIODE; quand ce mot est masc.; quand il est fém., 1214.
 PÉRIODE; quand la phrase prend le nom de *période*, 1040. — Combien on en distingue de sortes, *ibid.*
 PÉRIR; dans quel cas on dit *il a péri*, *il est péri*, 467 et la note 320.

PERMETTRE; préposit. que demande ce verbe suivi d'un infin., 632. — Dans quel sens ce verbe demande le subj., 666.
 PERROQUET; son cri, 1073.
 PERSAN; son orthogr. au fém., 230.
 PERSÉVÉRER; préposit. qu'il demande devant un infin., 615.
 PERSISTER; son régime devant un infinitif, 615.
 PERSONNE; emploi de ce mot comme subst., 406. — Exception proposée par Vaugelas et Th. Corneille, 406, 407. — Emploi de ce mot comme pronom, et accompagné de *ne*, 407. — Son emploi sans négation, *ibid.* — Si ce pronom peut se dire des animaux, 408. — Si c'est le sing. que l'on doit employer lorsque le mot *personne* réunit tous les objets en un seul, 581. — S'il est un cas où le mot *personne* demande que la phrase subordonnée soit mise au subj., 675. — Dans quel cas il demande la négat., 848. — ou bien la suppression de *pas* dans la phrase subordonnée, 874.
 PERSONNE; d'où ce mot est dérivé et ce qu'il désigne en grammaire, 312. — Pronom de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e personne, *ibid.* — Lorsque dans une phrase le verbe se rapporte à plusieurs pronoms de différ. personnes, quelle est la personne qui règle l'accord, 368 et 580. — S'il est correct de dire: *Il ne voit à son sort que moi qui s'intéresse*, plutôt que d'employer un pronom de la 1^{re} personne, et de dire: *que moi qui m'intéresse*, 368. — Combien dans les verbes on distingue de personnes, 444. — Ce que c'est que la 1^{re}, la 2^e et la 3^e personne; et comment elles sont exprimées, *ibid.* — si on les désigne autrement que par des pronoms, *ibid.* — Usage de la 2^e et de la 3^e personne, 444, note 285. — Si dans les verbes, la 1^{re} personne sing. du prés. de l'ind. et de la 1^{re} conjug. est touj. terminée par un *e* muet, 477 et 956. — Si aux verbes des trois autres conjug. elle est touj. terminée par un *s*, 956. — Si les poètes ont le droit de supprimer ce *s*, 551 et 956. — Si dans tous les verbes la 2^e pers. sing. prend touj. un *s*, 477, 956. — Orthogr. de la 3^e personne des verbes qui finissent à la 1^{re} personne par un *e* muet, 957. — des verbes en *dre* terminés par *ds*, *ibid.* — Orthogr. des 3^{es} personnes plur. du présent de l'indic., 957. — Quand la 2^e personne prend un *s*, un *z*, *ibid.* — Si les terminais. de

l'imparfait de l'indic. sont les mêmes dans tous les verbes, 958. — Voy. le mot *Orthographe*. — Dans quel verbe le futur prend un *e* avec la syllabe pénultième, 958. — Orthogr. de la seconde personne sing. de l'impérat., 959. — Comment s'orthographie la seconde personne sing. de l'impérat. du verbe *aller*, 521, 959. — Dans quel cas on se sert de la lettre euphonique, *ibid.* — Comment se terminent la prem. et la trois. personne sing. du présent du subjonctif dans tous les verbes, 959.
 Si la 1^{re} et la 2^e pers. plur. du prétérit défini et la 3^e personne de l'imparf. du subj. ne prennent pas touj. l'accent circonflexe, 960 et 973.
 PERSUADER; prépos. que demande ce verbe devant un infin., 632.
 PERSUADER (*Se*); si le part. passé de ce verbe peut prendre l'accord, 738, note 401.
 PÈSE-LIQUEUR; s'il s'écrit ainsi au sing., 189.
 PÉTALE; son genre, 129.
 PESTE; s'il est touj. masc., 111.
 PETIT; si *petit* peut se mettre devant *peu*, 880.
 PETIT; sa signific. placé avant ou après son subst., 272.
 PETIT-LAIT, PETIT-MAÎTRE, PETIT-NEVEU, PETITE-NIÈCE, PETIT-TEXTE; leur pluriel, 195.
 PÉTRI; son emploi au fig., 1214.
 PETTO (*In*); sa signif., 1215. — S'il a un pluriel, 158.
 PEU; si cet adverbe de quantité suivi d'un subst. veut le sing. ou le plur., 592. — S'il est un cas où *peu* demande que le verbe de la propos. subord. soit mis au subj., 675. — Si avec *peu s'en faut*, il faut faire usage de la négative, 872. — Ce que signifie *peu*, et si *petit* devant *peu* est bon, 880. — Si *un peu de nom* se dit, 880. — Si *peu* et *tout* s'excluent, *ibid.* — Si *c'est peu que de* est aussi bon que *c'est peu de*, *ibid.*
 PEU DE (*Le*); cas où cette locut. suivie d'un subst., détermine l'accord du participe passé, 770 à 773.
 PEU S'EN FAUT; si la négat. *ne* est impérieusement exigée après cette expression, 872.
 PEUR (*Avoir*); préposit. que demande ce verbe devant un inf., 632. — Cas où ce

verbe demande le subj., 666. — demande la négat., 865.
 PEUR QUE (*De*); si cette conj. demande le subj., 677, note 389. — Son emploi, 905. — S'il est permis de dire *peur de*, *ibid.*; — si elle demande la négat., *ibid.*
 PEUT-ÊTRE; emploi et orthogr. de cet adv., 881. — Si *pouvoir, il est possible, il est impossible*, peuvent se mettre avec *peut-être*, *ibid.*
 PH; sa prononc. et son usage, 60.
 PHILOSOPHE; son fém., 114.
 PHRASE; ce que c'est, 1040. — Ce que décrit la phrase *expositive, impérative, interrogative*, 1002. — Place du sujet, du verbe, des régimes, du circonstanciel et du conjonctif, dans chacune de ces phrases, 1003 et suiv. — Membres qui entrent dans la composition d'une phrase, 1041. — Manière de l'analyser, 1043, 1045 et 1047. — Voyez *Équivoque, Amphibologie, Membres de la phrase, Analyse et Construction grammaticale*.
 PIANO; son plur., 159, 160. — Si l'on peut dire: *Toucher du piano*, 1184.
 PIE; son cri, 1073.
 PIED; pour quels animaux on fait usage de ce mot, 1073. — Comment doit s'écrire ce mot, 1215.
 PIED (*Aller à pied, sauter à pieds-joints*); si c'est ainsi qu'il faut écrire ces deux expressions, 202.
 PIED-A-PIED, PIED-EN-CAP, PIED-A-TERRE; leur prononc., 41.
 PIED-A-TERRE, PIED-PLAT; leur plur., 183.
 PIED-DE-BOEUF, PIED-D'ALOUETTE, PIED-DE-VEAU, PIED-DROÏT, PIED-A-TERRE, etc.; leur plur., 195.
 PIED-DROÏT, et PIED DE ROI; leur signific., 1215.
 PIGEON; son cri, 1073.
 PINCE-MAILLE; son pl., 181, 195.
 PINCER; si l'on peut dire: *pincer de la harpe*, 1193 et suiv.
 PINCETTES; si ce mot se dit au sing., 164, note 206.
 PINSON; son cri, 1073.
 PIQUE-NIQUE; son pluriel, 183.
 PIQUER (*Se*); son rég. devant un infin., 632. — Quand son part. prend l'accord, 741.
 PIRE, PIS; si ces express. demandent toujours *ne* dans la phr. subord., 846 et

suiv. — Leur différ. signific. ; leur étym. ; leur emploi, 1215. — Si *tant pire, de mal en pire* peuvent jamais se dire, 1217. — *Qui pis est*, 1216.

PIVOINE; s'il est toujours masculin, 111.

PLACE DES ADJECTIFS; 265. — Voy. le mot *Adjectif*.

PLACET; son orthogr. au pluriel, 155, 161.

PLAIDER; dans quel sens il se dit à l'actif, 1217.

PLAIN-CHANT; son pluriel, 183.

PLAINDRE; sa conj., 566. — Son emploi, 1219.

PLAINDRE (*Se*); pourquoi ce verbe doit être regardé comme verbe pron. essentiel, 453. — Prépos. que demande ce verbe devant un infin., 632. — Si l'on peut dire : *Elle s'est plainte de moi*, 738, 747. — Sa significat. employé avec le pronom personnel, 1218. — Différence entre : *Se plaindre que*, et *se plaindre de ce que*, 1218. — Son emploi, 1219.

PLAIRE (*Se*); préposit. qu'il demande devant un infinitif, 615. — Si le partic. passé de ce verbe prend l'accord, 737, et note 400. — S'il faut dire : *ce qui vous plaira*, ou *ce qu'il vous plaira*, 1220.

PLAISANT; sa signif., placé avant ou après son subst., 272.

PLAISIR; Voyez *prendre plaisir*. — SE FAIRE UN PLAISIR; préposit. que demande ce verbe devant un infin. 632.

PLANE; s'il est toujours masculin, 111.

PLAT-BORD, PLATE-BANDE; leur pluriel, 196.

PLATINE; son genre, 121, note 72.

PLAUSIBLE; s'il prend un régime, 300.

PLÉONASME; quelle est cette figure de construction, et dans quels cas elle est autorisée et même nécessaire, 1014. — Si les pronoms ajoutés au sujet du verbe forment toujours pléonasmes, 315, 326. — Pléonasmes qui n'emportent avec eux aucun genre de beautés; mais qui ne sont pas regardés comme vicieux; 1014. — Dans quel cas cette fig. est réprochée, 1016.

PLEUR; emploi de ce mot au singulier, 1223.

PLEURANT; cas où ce mot est adj. verbal et prend l'accord, 711; — cas où il est partic. présent, et est invar., *ibid.*

PLEURE-MISÈRE; son plur., 196.

PLEURER; si ce verbe se dit des personnes aussi bien que des choses, 481, note 343. — S'il est un cas où le participe passé de ce verbe neutre prend l'accord, 735.

PLEURS, LARMES; si le mot *larmes* peut être employé dans le même sens que le mot *pleurs*, 1221.

PLEUVOIR; temps en usage, 544. — Si l'on peut s'en servir à l'impér., au participe présent, et au fig., 545.

PLIER; mauvais emploi de ce verbe, 518, note 369. — Cas où l'on peut dire *plier*, 1223. — Préposit. que demande ce verbe devant un infin., 615.

PLONGER; son emploi au fig., 1224.

PLOYER; V. *Plier*.

PLUME; s'il faut écrire : *des marchands de plume* (pour lit), et : *un marchand de plumes* (à écrire), 199.

PLUPART (*La*); si ce collectif, employé avec un subst. plur. ou bien seul, demande que ses correspondants soient mis au plur., 591 et suiv.

PLURIEL; prononc. du mot *pluriel*, et s'il faut préférer *pluriel* à *plurier*, 1224. — Pourquoi on a inventé le pluriel, 135. — S'il n'y a pas des cas où les noms propres peuvent prendre la marque du plur., *ibid.* — S'il n'y a pas des noms communs ou appellat. qui n'ont pas de pluriel, 140. — Raison pour laquelle on emploie des pluriels pour des singuliers, 139. — Pourquoi les noms de métaux et d'aromates, la plupart des noms étrangers, les lettres de l'alphabet, les chiffres, les notes de musique, et tous les mots de la langue considérés matériellement, ne prennent point la marque du plur., 140, 154 à 161. — Comment se forme le pluriel des *substantifs*, et s'il n'y a pas plusieurs exceptions à la manière de les former, 166. — Si les mots terminés par *eau*, *au*, *eu*, *ou*, prennent un *x* ou un *s* au pluriel, 167. — S'il y a beaucoup de mots qui soient terminés par *au*, 167, note 214. — Si les mots terminés par *al* font toujours *aux* au pluriel, 167, 168. — Comment on écrit au pluriel les *substantifs composés*, 170 et suiv. — S'il n'y a pas des *substantifs composés* qui, quoiqu'ils soient employés au singulier, doivent cependant prendre la marque du pluriel, *ibid.* — Liste de *substantifs composés*, orthogr. ainsi qu'ils doivent l'être

au pluriel, 174 à 197. — Cas où l'on doit mettre au pluriel deux noms unis par la préposit. *de*, comme : *marchand de plumes* (à écrire), *bouquet de roses*, *marchand de vins fins*, etc., 199. — Comment se forme le pluriel des adjectifs, 235. — Exceptions, 236. — Adjectifs terminés en *al* auxquels on peut assigner un pluriel au masculin, 237 à 245. — Ceux qui n'ont pas de pluriel au masculin, 245. — Si, dans le superlatif absolu, l'article prend la marque du pluriel, 251. — Si le substantif doit être mis au pluriel, parce que plusieurs adjectifs qui expriment différentes espèces d'un même genre l'accompagnent, 261. — Noms de nombre qui prennent la marque du pluriel, 306. — Si c'est du pluriel qu'il faut faire usage quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne, 322. — Quand, au lieu du pronom *je*, on emploie *nous*, 323. — Si l'on peut employer le pluriel avec le pronom *soi*, 338. — Si l'on doit écrire : *tous les maris étaient au bal avec leurs femmes*, ou avec *leur femme*, 347. — Si le pronom *on* se joint avec un nom pluriel, 396. — S'il faut dire : *chacun d'eux furent d'avis*, ou : *chacun d'eux fut d'avis*, 401. — Si *aucun* peut quelquefois prendre le pluriel, 418. — Si *même*, quoique précédé des pronoms pluriels *nous* ou *vous*, prend toujours le *s*, 421, note 280. — Si le verbe doit être mis au pluriel, quand il se rapporte à plusieurs sujets de différentes personnes, 578; — quand il est placé après *l'un et l'autre*, 583; — après *ni l'un ni l'autre*, 585; — après *un de, un des*, 588. — Si, lorsque dans une propos. le verbe est au singulier, un des sujets peut être mis au pluriel, 1010. — V. le mot *Ellipse*. — Par quelle figure on explique pourquoi dans une proposit. le pronom est mis au pluriel, quoique se rapportant à un substantif singulier, 1017. — V. le mot *Syllepse*.

PLUS; Pour quel degré de signific. on fait usage de *plus*, 246. — Si l'article est nécessaire avant cet adverbe, pour marquer le superlatif, 249, note 244. — Si l'on peut se dispenser de répéter le *plus*, *ibid.* — Si, dans le superlatif absolu l'article qui précède les mots *plus*, *moins*, *mieux*, est susceptible d'aucune distinction de genre et de nombre, 251. — Si lorsque *plus*, *moins*, *mieux*, n'est suivi ni d'un adjectif,

ni d'un participe, il faut toujours dire : *le plus*, *le moins*, *le mieux*, 252. — Si lorsqu'un substantif est modifié par *plus*, il faut toujours faire usage du subjonctif, 674, note 386. — Cas où *plus*, simple adverbe de comparaison, se répète, 828. — Si, lorsque *plus* est répété, il faut faire usage de la conjonction *et*, *ibid.* — Quand *plus* doit être préféré à *mieux*, 844, 845. — Si *plus* demande toujours la négative, 849. — Si, avec cet adverbe de comparaison, *pas* est préférable à *point*, 877. — Quand *plus* demande *que*, 881. — Quand il demande *de*, 882. — Si *la course de nos jours est plus qu'à demi faite*, est une phrase correcte, *ibid.* — Si *plus d'un* demande le verbe au singulier, 884. — Cas où le pluriel est exigé, *ibid.* — Si *non plus* peut être remplacé par *aussi*, 885.

PLUS, DAVANTAGE; 840. Voy. *Davantage*.

PLUS, (LE), LE MOINS, LE MIEUX; si ces mots, n'étant suivis ni d'un adj., ni d'un partic., sont susceptibles de distinction de genre et de nombre, 252. — Voy. le mot *Plus*.

PLUSIEURS; son emploi comme subst., 423; — comme adjectif pronom., *ibid.*

PLUS-QUE-PARFAIT; ce qu'exprime le plus-que-parfait de l'indic., et quelle est sa différence avec le prétérit antér., 658. — Ce qu'exprime le plus-que-parfait du subjonct., 665. — A quels temps de l'indic. correspond le plus-que-parfait, 686. — A quel temps il répond si le deuxième verbe exprime une action passagère, 687; — si le deuxième verbe exprime une chose vraie dans tous les temps, 688. — A quel temps de l'indic. correspond le plus-que-parfait du subjonct., 692. — Ce qui doit déterminer le choix à faire entre l'imparfait et le plus-que-parfait, 693.

PLUT-A-DIEU; si cette express. demande le subjonct., 1225.

PLUTÔT, PLUS TÔT, PLUS TARD; leur emploi et leur orth., 885. — Dans quel cas il faut préférer *plutôt* à *plus tôt*, *ibid.* — Dans quel cas *plutôt que* veut la préposit. *de*, 886. — Quand *plus tôt* et *plus tard* s'emploient substantivement, 886.

PLUTÔT QUE; comment a lieu l'accord du verbe lorsque deux subst. ou deux pron. sont liés par cette conjonct., 581.

POÈLE; son genre, 111.

POÈME, POÉSIE, POÈTE; si l'on doit,

pour ces mots, faire usage de la diérèse, 1225.
 POÉSIE; si, au commencement de chaque vers, il faut une majuscule, 970.
 POÈTE; son fém. et son emploi, 114, 1225.
 POIGNARD, POITRINE; leur prononc., 13, 14.
 POINDRE; sa conjug. et son emploi, comme verbe actif et comme verbe neutre, 567.
 POINT; 871. — Voyez *Pas*.
 POINT-VIRGULE, DEUX-POINTS, POINT, POINT-INTERROGATIF, POINT-EXCLAMATIF, ou ADMIRATIF, POINT-SUSPENSIF; ce que c'est, et dans quel cas on fait usage de ces signes orthograph., 992 et suiv. — Voy. le mot *Punctuation*.
 POISON; son genre ancien, 96. — Son emploi au fig., 1226.
 POISSON (*Des marchandes de*); de harengs; si l'on doit écrire ainsi, 199.
 PONCTUATION; observation prélim., 984, note 438. — A quoi elle sert, *ibid.* — Examen de plusieurs phrases absolument semblables, mais qui, ponctuées de différentes manières, ont un tout autre sens, 985 et 986. — Caractères usuels de la ponctuation et sur quels principes elle doit se régler, 987. — Cas où l'on doit faire usage de la virgule, 987 à 992; — du point-virgule, 992; — des deux-points, 994; — du point, 995; — du point-interrogatif, 996; — du point-exclamatif, 997; — des points-suspensifs, 998; — du trait de séparation, 999; — des guillemets, *ibid.*; — de l'alinéa, 1000.
 PONTE; s'il est toujours masc., 111.
 PONTIFICAL; son plur. au masc., 236.
 PONT-NEUF; son plur., 183.
 PORC, PORC-ÉPIC; leur pron., 38.
 PORC-ÉPICS; s'il s'écrit ainsi au sing., 189.
 PORTANT, E; voy. *Porter*.
 PORTE-CRAYON, PORTE-AIGUILLE, et autres substant. précédés du mot *porte*, leur plur., 184, 196.
 PORTE-CLEFS; s'il s'écrit ainsi au plur. et au sing., 184, 196.
 PORTE-MANTEAUX, PORTE-MONTRES,
 PORTE-RAMES; si ces mots s'écrivent ainsi au sing., 184, 196.
 PORTE-OTTOMANE; son orthogr., 230.
 PORTE-MOUCHETTES; s'il s'écrit ainsi au sing., 189.

PORTER ENVIE, ENVIER; leur emploi, 1226.
 PORTER; si cette personne est bien portante, est un participe, 1227.
 PORT-ROYAL; pourquoi ce mot s'écrit ainsi, 964.
 POSÉ QUE; si cette locution conj. demande le subjonct., 676, note 389.
 POSITIF; 246. — V. *Degrés de qualification*.
 POSSIBLE (*Il est*); *Il est* IMPOSSIBLE; si ces locutions peuvent se dire avec *peut-être*, avec *pouvoir*, 881.
 POSTE; si ce mot est toujours masc., 111.
 POSTÉRIEUREMENT; place et rég. de cet adv., 818, note 443.
 POSTHUME; mauvais emploi que de bons écrivains ont fait de ce mot, 1227.
 POST-SCRIPTUM; son plur., 158, 196. — Son orth. et sa prononc., 1227.
 POT-AU-FEU; son plur., 185 et 196, note 227.
 POT-POURRI; son plur., 196.
 POT-DE-VIN; son plur., 185 et 196.
 POT DE FLEURS et POT A FLEURS, POT DE BEURRE et POT A BEURRE; si ces expressions ont une signific. différente, 199, note 229.
 Poudre; si l'on doit en faire usage en prose dans le sens de *poussière*, 1227.
 POULE, PETITS POULETS; leur cri, 1073.
 POUR; 784, 788.
 POURPRE; s'il est toujours masc., 111.
 POUR QUE; si cette locution conj. demande le subst., 676, note 389.
 POURTANT, CEPENDANT, NÉANMOINS, TOUTEFOIS; ce qu'exprime chacun de ces adv., 886. — Leur emploi, 887. — Si *cependant que pour pendant que*, est tolérable, *ibid.*
 POURVOIR; sa conjug. et son orth., 545.
 POURVU QUE; si cette locution conj. demande le subj., 676, note 389.
 Pousse-pied; son plur., 196.
 POUVOIR; prononc. de son futur, 65 et 545. — Sa conjug., 545. — Si *je puis* doit être préféré à *je peux*, *ibid.* — Si *je ne puis* a autant de force que *je ne puis pas*, 546. — Si *qui ne s'est pu faire*, est correct, *ibid.* — Si, devant un infin., ce verbe demande une prépos., 602. — Si le partic. passé de ce verbe est variable, 764. — Si après ce verbe on peut supprimer *pas*, 872.
 PRÉCEPTORAL; s'il a un plur. au masc., 245.

PRÉCIEUX; son rég., 300.
 PRÉDIRE; s'il est permis de dire *vous prédites*, 560.
 PRÉFÉRABLEMENT, place et rég. de cet adv., 818, note 413.
 PRÉFÉRER; si ce mot, suivi d'un infin., peut toujours être employé avec la préposit. *de*, 1228.
 PRÉFET; si l'on peut dire *les préfet et maires de la ville de Paris*, 211.
 PRÉLIMINAIRE; son rég., 300.
 PRÉLUDER; si l'on peut donner à ce verbe un rég. dir., 1228.
 PRÉMICES; son genre, 134. — Sa signific. étendue, 165, note 208.
 PREMIER; place de cet adj., 266, note 252. — S'il faut dire *je suis le premier qui ai dit*, ou bien *je suis le premier qui ait dit*, 370. — S'il faut, avec *le premier*, faire toujours usage du subjonct. dans la proposition subord., 675.
 PRENDRE; sa conjug. et son orth., 567.
 PRENDRE CONFIANCE; son rég., 1101.
 PRENDRE GARDE; préposit. que demande ce verbe devant un infin., 628. — Quand il demande le subjonct., 666. — Dans quelle signific. et dans quel sens ce verbe demande *ne*, 869. — Cas où l'on doit supprimer *pas* dans la phrase subordonnée, 873.
 PRENDRE PLAISIR; son rég. suivi d'un infin., 615.
 PRÉPARATIFS; son genre, 129.
 PRÉPARER (*Se*); préposit. que demande ce verbe devant un infin., 616.
 PRÉPOSITION; si les préposit. *à* et *de* placées avant un infin., indiquent un rég. indir., 596. — Si *de* employé dans un sens partitif, et précédant un subst., indique un rég. indir., 597. — A quoi il est essentiel qu'un infin. précédé d'une préposit. se rapporte, afin d'éviter toute équivoque, 683. — Ce qui doit déterminer l'accord dans le cas où le partic. est suivi d'un infin. précédé des préposit. *à* ou *de*, 764. — Ce que les préposit. indiquent, 780. — Leur usage, et si c'est par les préposit. que l'on supplée aux cas, *ibid.* — Leurs rapports avec les noms, 781. — Leur division, *ibid.* — Leur rég., 785. — Cas où on les répète, 788. — Cas où on ne les répète pas, *ibid.* — Place que l'usage leur assigne, 790. — Observ. sur l'emploi de plusieurs préposit., 791 et suiv.

A quel nombre doit se mettre un nom subst. précédé de l'une des préposit. *à*, *en* ou *sans*, 202.
 PRÈS; son rég., 808. — Voy. *Auprès*.
 PRÈS, PRÊT; ne pas confondre ces deux express., 808. — Rég. qu'on doit donner à chacune d'elles, *ibid.*
 PRESCRIRE; préposit. que demande ce verbe devant un infin., 632.
 PRÉSENT; quel temps ou forme avec le présent de l'indic., 500. — le présent de l'infin., *ibid.* — Ce que le présent absolu exprime, et dans quel cas on en fait usage, 654. — Si c'est autrement que par le sens qu'on distingue le présent du subjonct. du futur, 664. — A quel temps de l'indic. correspond le présent de l'indic., 686; — le présent du condit., *ibid.*; — le présent de l'indic. quand les deux verbes sont unis par *que*, 687. — Dans quel cas il faut faire usage du présent de l'indic., quoique le verbe de la proposition principale soit à l'imparf. ou à l'un des prétérit., ou au plus-que-parfait, 688. — A quels temps de l'indic. correspond le présent du subjonct., 692. — Ce qui doit déterminer le choix entre le présent ou le prétérit du subjonct., l'imparfait ou le plus-que-parfait, 693. — Cas où l'on fait usage du présent du subjonct., au lieu de l'imparfait, 694. — Orth. du présent du subjonct. dans tous les verbes, 959; — et du présent de l'infin., 960.
 PRÉSENT, DON; leur différente acception, 1229.
 PRÉSENT; son emploi au fig., 1229.
 PRÉSIDENT; si cet adj. ayant un dérivé, change d'orth. en cessant d'être partic. prés. ou adj. verb., 961.
 PRÉSIDENTIAL; son plur. au masc., 236.
 PRESQUE; cas où on élide l'*e* final de ce mot, 976.
 PRESSER, SE PRESSER; préposit. que demande ce verbe devant un infin., 633. — Emploi de *Presser*, 1229.
 PRESTIGES; son genre, 129.
 PRÉSUMER; préposit. que demande ce verbe devant un infin., 633.
 PRÊT; son régime, 808. — Ne pas confondre cet adj. avec la préposition *près*, *ibid.*
 PRÉTENDRE; dans le sens de *avoir intention*, 603. — Dans le sens de *aspirer*, 616. — Préposit. que demande ce verbe devant

un infinitif, 616. — Dans quel cas ce verbe demande le subj., 669.

PRÊTE-NOM ; son pluriel, 196.

PRÉTÉRIT ; combien on en distingue, 446 et 656. — Quel temps on forme avec le prétérit défini, 500. — De quoi sert le prétérit défini, 656 ; — le prétérit indéfini, *ibid.* — Dans quel cas on se sert du prétérit défini, *ibid.* ; — du prétérit indéfini, *ibid.* — Différence remarquable entre le prétérit défini et le prétérit indéfini, 657. — Ce qu'exprime le prétérit antérieur, et en quoi il diffère du prétérit défini et indéfini, 658. — Ce qu'exprime le prétérit du subj., 664. — A quels temps de l'indicatif correspondent le prétérit défini et le prétérit indéfini, 686 à 692. — Quand deux verbes sont unis par la conj. *que*, à quel temps de l'indic. correspondent le prétérit défini et l'indéfini, 687. — A quel temps du subj. ils correspondent, *ibid.* — Orth. de la 3^e personne sing. du prétérit défini, 958.

PRÉVALOIR ; sa conjug., 546. — Son subj., *ibid.* — Sa signification comme verbe neutre et comme verbe pron., *ibid.* — Son vrai régime comme verbe neutre, *ibid.*

PRÉVENIR ; son auxiliaire, 540.

PRÉVÔTAL ; son pluriel au masc., 236.

PRIER ; sa conj., 516. — Préposit. que demande ce verbe devant un infin., 633. — Différence entre *prier à dîner*, et *prier de dîner*, 609, 1230.

PRIMATIAL ; si cet adjectif a un pluriel au masculin, 245.

PRIMEVÈRE ; son genre, 134, note 110.

PRIMITIFS (*Temps*) ; ce que c'est ; combien on en distingue, 446 et 499.

PRIMORDIAL ; s'il a un pluriel au masculin, 244.

PRINCIPAL ; s'il a un pluriel au masculin, 236.

PRINTANNIER ; son emploi au fig., 1230.

PRISON ; son emploi au figuré, 1231.

PRISONNIER ; s'il se dit en parlant des choses, 1231.

PRIVATIVEMENT ; place et rég. de cet adv., 818 et note 413.

PRIX ; si on le dit en bonne et en mauvaise part, 1231.

PROCHE ; si l'on peut se dispenser d'employer *de* à la suite de cette préposition, 796.

PROCHES ; emploi de ce subst., 165, note 209.

PRODIGE ; son emploi sans régime et avec régime, 301.

PROFANER ; son emploi, 1232.

PROJETER ; son orth., 511.

PROLONGER ; PROROGER ; leur véritable signification, 1232.

PROMENER (*Se*) ; sa conjug., 497. — S'il faut écrire *promènes-toi*, 497, note 360.

— Dans quel cas on l'écrit avec un accent grave, *ibid.* et 512. — Si l'on peut dire *allons promener*, 1232. — S'il peut être suivi d'un régime direct, 1232.

PROMETTRE, SE PROMETTRE ; prépos. que demande ce verbe devant un infin., 633.

— Mauvais emploi de ce mot, 1139.

PROMOUVOIR ; temps en usage, 544, 546.

PROMPT ; son rég., 301.

PRONOMINAUX (*Verbes*) ; quels sont ces verbes, et comment on les divise, 452. — Ce que c'est que les verbes pron. *accidentels*, *ibid.*, — *essentiels*, *ibid.* — Liste des verbes pron. *essentiels*, 453. — Liste des verbes pron. *accidentels*, qui, par la nature de leur signifi., peuvent être considérés comme verbes pronom. *essentiels*, 453. — Si dans ces verbes le second pronom n'est pas toujours régime direct, 452. — Si l'auxiliaire *être* dans les temps composés de ces verbes tient lieu de l'auxiliaire *avoir*, 453 et 465, note 319. — Leur conjug., 496. — S'il faut écrire *promène-toi* ou *promènes-toi*, 497, note 360. — Voy. le mot *Verbe* et le mot *Participe*.

PRONOMS ; ce que c'est et leur usage le plus ordinaire, 310. — Avantage dont ils sont, *ibid.* — Leur division en Pronoms proprement dits, et en Adj. pronom., 311.

Des *Pronoms personnels* ; leur fonction, 312. — Leur place, 312, 316, 318, etc. ; — Voy. *je, moi, me, nous, tu, toi, te, vous, il, ils, lui, elle, eux, leur, se, soi*.

Des *Pronoms possessifs* ; leur fonction, 339 et suiv. — Voy. *le mien, le tien, le sien, le nôtre*, etc.

Des *Adjectifs pronom. possess.* ; leur fonction, 342 et suiv. — Voy. *mon, ton, son, notre, votre, leur*.

Des *Pronoms démonstrat.* ; leur fonction, 349 et suiv. — Voyez *ce, celui, celle, celui-ci, celle-ci, celui-là, celle-là, ceci, ceux, celles, ceux-ci, celles-ci, ceux-là, celles-là*.

Des *Adjectifs pronom. démonstr.*, leur fonction, 364. — Voy. *ce, cet, cette, ces*.

Des *Pronoms relat.* ; leur fonct., 364 et

souv. — Voy. *qui, que, quoi, lequel, dont, où, le, la, les, en, y*.

Des *Pronoms indéfinis*, leur fonction, 393 et suiv. — Voyez *on, quiconque, quelqu'un, chacun, autrui, personne, l'un l'autre, l'un et l'autre, tel, tout*.

Des *Adjectifs pronom. indéf.* ; leur fonction, 415 et suiv. — Voyez *chaque, quelconque, nul, aucun, pas un, même, plusieurs, tout, quel, quelque*.

Des expressions qui *ce soit, quoi que ce soit, quoi que*, 434.

De la *Répétition des pronoms*. Voyez le mot *Répétition*.

Règle applicable à tous les pronoms, 437.

Où se met le Verbe quand il se rapporte à plusieurs sujets de différ. pers., 578 ; — lorsque deux sujets réunis par la conjonc. *ou* sont des pron. de différ. pers., 580. — Place des Pronoms régimes, 651.

PRONONCIATION des voyelles pures et simples, et principalement de l'e muet, 5 et 8 ; — des voy. combin. entre elles, et principalement de la combinaison *ai*, 17 ; — des voy. nasales, 20 ; — des diphthongues, 25 ; — des consonnes, selon leur son propre ou leur son accident., soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots, 36 et suiv. — S'il n'est pas nécessaire, pour bien lire et pour bien parler, d'observer les syllabes longues et les syllabes brèves, 78. — Règles relatives à la prononc. de la *déclamation*, de la *lecture*, et de la *conversation*, 86 et suiv. — Si la prononc. de la *conversation* ne souffre pas une infinité d'hiatus, 90. — Si les lettres finales *n, d, s, t, x, z*, se prononcent, dans les substant., de même que dans les adject., 20, 40, 68, etc.

PRODIGE ; son régime, 280.

PROPORTIONNEMENT ; si cet adv. peut être suivi d'un rég., sa place, 818, note 413.

PROPOSER (*Se*) ; V. pronom. cas où il faut le faire accorder ; cas où il ne le faut pas, 741.

PROPOSER, SE PROPOSER ; prépos. que demande ce verbe suivi d'un infinitif, 634.

PROPOSITION ; ce que c'est, 440, note 284. — De quoi elle est composée, *ibid.* — Ce que c'est qu'une proposit. *principale*, une proposit. *incid.*, *ibid.* — V. le mot *Subjonctif*, pour savoir dans quel cas on met à ce mode le verbe de la proposit. subord.

ou incidente, quand on supprime la proposition principale, 679.

PROPRE ; sa signifi., placé avant ou après son subst., 272.

PROPRE A, PROPRE DE, PROPRE POUR ; leur emploi, 1233.

PROROGER ; Voy. *Prolonger*.

PROSODIE ; sa définition et ses propriétés ; 78 et 85. — Ce qu'il est nécessaire d'observer pour bien lire et pour bien parler, *ibid.* — Utilité réelle de la Prosodie, 86.

PROTESTER ; prépos. que demande ce verbe devant un infinitif, 634.

PROVERBIAL, PROVINCIAL ; s'ils ont un pluriel au masculin, 244, 245.

PROVINCE ; si les noms de provinces s'écrivent par une grande lettre, 963.

PROVOQUER ; préposition que demande ce verbe devant un infin., 616.

PRUNE DE REINE-CLAUDE ; prononc. du mot *clau*, 37. — Voyez *Reine-Claude*.

PUER ; orth. actuelle de ce verbe, 509. — Si ce terme peut s'employer dans une ode, *ibid.*, note 361.

PUDEUR ; s'il a un pluriel, 153. — Son emploi dans le style noble, 1234.

PUISQUE ; si on élide touj. l'e final de ce mot, 977.

PUISSAI-JE ; si cette orthog. est bonne, 313 et note 270.

PULMONIQUE ; son étym. et son emploi, 1235.

PUNIR ; préposition que demande ce verbe, devant un infinitif, 634.

PYRAMIDAL ; s'il a un pluriel au masculin, 244.

Q

Q ; son genre, 35, et 1235. — Sa prononc. *au commencement, au milieu, et à la fin des mots*, 60. — Si *q* se redouble, 61, et 952.

QU ; sa prononc. et son usage au commencement ou dans le corps d'un mot, 61.

Quand *qu* a le son de *cou*, de *cu*, et de *q*, 61. — Dans quel cas *qu* se conserve dans toute la conjug. d'un verbe, 961.

QUADRACÉSIMAL ; si cet adj. a un pluriel au masculin, 245.

QUADRATURE ; term. de géom. et terme d'horlog., leur prononciat., 61, 62.

QUADRIGE ; sa prononciat., 61. — Son genre, 129.